

Lutte de classe

Extrait du rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour 2005-2006

(ce rapport est directement consultable sur Internet, 163 pages)

Sauf lorsque nous le signalons, les analyses et commentaires qui accompagnent ce rapport sont ceux de cet organisme. Nous avons réuni ici les données les plus significatives.

Les travailleurs pauvres.

Entre 1970 et 2002, le taux de pauvreté des salariés ou chômeurs ayant travaillé au moins un mois est passé de 3,4 à 5,7 %, soit une augmentation de 59%.

Le nombre d'allocataires de minima sociaux en France a augmenté en 2004 de 3,4 % atteignant 3,4 millions de travailleurs, 6 millions en incluant les leurs conjoints et enfants.

Cette hausse serait, d'après le rapport, une « *conséquence de la situation dégradée du marché du travail (...) du durcissement des conditions d'accès au régime d'assurance chômage et (du) raccourcissement des durées d'indemnisation dans les différentes filières* ».

Sur la période 2003-2005, le chômage de longue et très longue durée s'est accru, plus 11% entre la fin du premier trimestre 2003 et la fin du premier trimestre 2005, et le nombre de travailleurs au chômage depuis plus de trois ans n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année 2004.

Le nombre de chômeurs qui ne perçoivent aucune indemnité n'a cessé d'augmenter depuis fin 2003, 58% seulement perçoivent des allocations chômage. À la fin 2004, ce sont donc près de 1,7 million de chômeurs qui ne percevaient aucun revenu au titre de l'indemnisation du chômage, les plongeant ainsi dans la pauvreté.

[Commentaire : Et la chasse aux « faux » chômeurs n'a fait que commencer...](#)

Travailleurs percevant le RMI.

Le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de + 6,2 % entre fin septembre 2004 et fin septembre 2005, après une hausse record en 2004: + 8,5 % (la progression était de 1,3 % en 2002 et 5,0 % en 2003). Au 31 décembre 2004, près de 1,1 million de personnes percevaient le RMI. La réforme de l'assurance chômage a ainsi contribué à un basculement plus fréquent ou plus précoce de chômeurs vers le RMI.

En 2003, ce sont plus de 7 millions de travailleurs qui se sont retrouvés sous le seuil de pauvreté évalué à 774 euros par mois pour une personne seule. Dors et déjà 10% des retraités sont considérés comme pauvres.

Nombre de chômeurs.

En décembre 2004, les demandeurs d'emploi inscrits (toutes catégories confondues) étaient au nombre de 4,356 millions.

Parmi les 4,35 millions de chômeurs, seulement 1,1 million perçoivent des divers régimes d'indemnisation des ressources mensuelles supérieures à 850 euros. Parmi les 3,2 millions de personnes restantes, environ 2 millions perçoivent moins de 850 euros, et 1,2 million ne reçoivent aucun revenu au titre du régime d'assurance, de solidarité ou du RMI.

La proportion de ménages touchés par le chômage a globalement progressé de 5,7 % en 1975 à 14,7 % en 2004.

En 2003, le taux de travailleurs pauvres mesuré selon la définition européenne est en France de 5,4 % (pourcentage de personnes en emploi la majeure partie de l'année et vivant dans un ménage pauvre).

La proportion de ménages pour lesquels toutes les personnes actives sont au chômage a fortement progressé au cours de la période 1975-2004, passant de 1,6 % à 6,3 %, et suit une tendance à la hausse indépendante de la conjoncture du marché de l'emploi.

De plus en plus de travailleurs pauvres sont salariés, qu'ils soient en emploi continu ou de façon intermittente dans l'année.

Si la pauvreté dans l'emploi salarié est liée à la précarité du contrat (8 % des travailleurs pauvres étaient en contrat à durée déterminée en 2001, 4 % étaient intérimaires), elle semble se diffuser au sein même de l'emploi « classique », puisque la part des « autres salariés » s'est accrue fortement, passant de 36 % en 1997 à 41 % en 2001.

Des conditions d'emploi dégradées, une alternance de situations d'emploi et de chômage peuvent conduire à la pauvreté. Si le fait de retrouver un emploi est un élément essentiel pour sortir de la pauvreté, cela ne constitue pas en soi une garantie.

Un recul de la place des chômeurs moins qualifiés dans l'accès à la formation.

En 1990, le rapport entre nombre de jeunes non qualifiés au chômage et jeunes débutant une formation pendant l'année était de 98 %. Il tombe à 50 % en 2002.

En outre, les jeunes faiblement qualifiés accèdent moins fréquemment qu'auparavant aux dispositifs de formation les plus efficaces pour l'insertion durable dans l'emploi.

Les jeunes de niveau inférieur au bac ne représentent plus que 36 % des entrées en contrats de qualification en 2004, contre 72 % en 1988.

Alors 40 % des jeunes sans qualification débutaient une formation en 1990, ils ne sont plus que 25% en 2004.

Les enfants des travailleurs pauvres exclus des crèches.

Ainsi en 2000, 5 % seulement des enfants des familles les plus modestes étaient accueillis en crèche (contre plus de 20 % pour les enfants de ménages médians ou aisés), 7 % chez une assistante maternelle (13 % pour les enfants de ménages médians ou aisés), et plus de 60 % étaient gardés à leur domicile par un parent bénéficiaire ou non de l'allocation parentale d'éducation (contre 35 % pour les enfants de ménages médians et 14 % pour ceux des ménages aisés).

Commentaire : Les places en crèches devraient être réservées en priorité aux familles les plus pauvres, elles devraient être gratuite pour leurs enfants. Il est étonnant que ceux qui réclament la construction de nouvelles crèches ne le disent pas, sans doute ont-ils les moyens de payer !

Carences alimentaires et obésité réservées aux enfants des travailleurs les plus pauvres.

Cette approche des inégalités de consommation montre le poids des privations alimentaires dans la pauvreté.

L'évolution des prix du logement et de l'alimentation grève le budget des ménages pauvres.

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages montre que, en 2004, 5 % de la population française n'ont pas les moyens financiers de manger de la viande, du poulet ou du poisson tous les deux jours.

Selon la même source, dans 3 % des ménages « *il arrive qu'une personne passe une journée sans prendre au moins un repas complet par manque d'argent, au cours des deux dernières semaines* ».

Les ménages dont l'alimentation est « pauvre en fruits et légumes » sont très majoritairement ceux qui disposent de bas revenus.

Les résultats de l'enquête auprès des élèves en classe de troisième indiquent que 4,5 % des enfants d'ouvriers qualifiés (et 7,4 % des enfants d'ouvriers non qualifiés) étaient obèses en troisième, alors que c'est le cas de moins de 0,7 % des enfants de cadres

Ces résultats se retrouvent dans d'autres enquêtes auprès d'enfants de 2 à 17 ans : 4,6 % des enfants étaient obèses dans les foyers ayant des revenus mensuels inférieurs à 915 euros, alors que ce pourcentage était de 3,1 % pour des revenus intermédiaires situés entre 1 906 euros et 2 287 euros, et de 0,9 % pour des revenus supérieurs à 3 811 euros.

Les inégalités d'espérance de vie se sont creusées au détriment des plus pauvres.

Les inégalités sociales de santé demeurent fortes en France. On meurt plus tôt et les problèmes de santé surviennent plus précocement et de façon plus marquée au sein des groupes de population socialement défavorisés. On peut même parler d'un continuum d'excès de risque de mortalité, de morbidité et de handicap, proportionnel au désavantage social.

La différence d'espérance de vie à 35 ans entre un ouvrier et un cadre était de 6,5 ans jusqu'à la fin des années 1990, ces disparités de mortalité persistant aux âges élevés.

Entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990, l'espérance de vie à 35 ans a certes augmenté pour toutes les catégories sociales, mais les écarts d'espérance de vie entre catégories socioprofessionnelles se sont creusés chez les hommes alors qu'ils restaient stables chez les femmes.

Les inégalités dans le domaine de l'accès aux soins se sont aggravées.

Les inégalités de santé sont déterminées par les inégalités de conditions d'existence, d'éducation, d'emploi, de logement, de loisirs ; ces inégalités agissent sur les modes de vie, notamment sur les comportements alimentaires, les pratiques à risque, l'exposition objective aux maladies et aux accidents. De plus, état de santé dégradé et précarité agissent l'un sur l'autre.

La couverture maladie complémentaire, concerne 4,7 millions de personnes, mais cinq millions et demi de personnes étaient encore dépourvues de couverture complémentaire en 2003.

[Commentaire : La contre-réforme Douste-Blazy de la Sécurité sociale, le déremboursement des médicaments, etc., ne peuvent que renforcer cette tendance.](#)

Le droit au logement ne bénéficie pas aux plus pauvres.

Les ménages pauvres n'ont pas accès au marché du logement, autrement dit, ils devront louer leur appartement durant toute leurs vies.

Autres conséquences de la pauvreté : le surpeuplement des logements et le développement de l'hébergement chez des tiers.

D'après la *Fondation abbé Pierre* le nombre de personnes hébergées chez des tiers faute d'autres solutions seraient de 150 000 et 300 000, et 1 million le nombre total de personnes hébergées.

Le nombre de personnes hébergées chez des tiers représente depuis une dizaine d'années une proportion relativement stable de la population de l'ordre de 1,7 % (soit, en 2002, près de 980 000 personnes). Il a augmenté de 50 000 personnes en six ans.

Alors qu'environ 57 % des ménages étaient propriétaires ou accédants en 2002, cette proportion n'était que de 35 % pour les ménages à bas revenus. Cet écart s'est accentué depuis 1988 : 47 % des ménages à bas revenus étaient alors propriétaires ou accédants.

La progression des loyers a été générale, elle s'est particulièrement répercutée sur les ménages pauvres. On constate une progression de l'ordre de 80 % entre 1988 et 2002 du loyer mensuel moyen versé par les ménages pauvres.

Commentaire : La loi Borloo va encore accentuer les inégalités dans le domaine du logement, puisqu'une partie des HLM détruits qui seront reconstruits, ne seront pas destinées aux familles les plus pauvres, idem pour les nouvelles constructions.